

COMPTE-RENDU

Réunion de la Commission « Cher sauvage et canal de Berry » du SAGE Cher aval

Date : Lundi 20 mars 2013 à 9h30

Lieu : Salle polyvalente de la commune de La Chapelle-Montmartin (Place de l’Eglise 41320 LA CHAPELLE-MONTMARTIN)

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : <http://www.sage-cher-aval.com/> dans la partie « Documents ».

Le mercredi 20 mars 2013 à 9h30 s’est tenue, dans la salle polyvalente de la commune de la Chapelle Montmartin, la troisième réunion de la commission géographique « Cher sauvage et canal de Berry » du SAGE Cher aval.

L’ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Rappel du calendrier ainsi que des enjeux et objectifs du SAGE,
2. Rappel synthétique des tendances d’évolution du territoire,
3. Contexte et objectifs de la phase « scénarios alternatifs »,
4. Propositions de mesures correspondant aux enjeux non-satisfaits (*type, localisation, maîtrise d’ouvrage, dimensionnement, faisabilité/efficacité*),
5. Echanges et discussions sur ces propositions.

M. Claude CHANAL (*Vice-président de la CLE et Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais*) ouvre la séance à 9h35 et propose de passer au premier point de l’ordre du jour, présenté par le bureau d’études GEO-HYD.

M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval – chargé de mission à l’Etablissement public Loire*) rappelle brièvement les points à l’ordre du jour.

Points n°1, 2 et 3 : Rappel du calendrier ainsi que des enjeux et objectifs du SAGE, rappel synthétique des tendances d'évolution du territoire, contexte et objectifs de la phase « scénarios alternatifs »

Les éléments de ces parties sont présentés par M. LAUNAY et M. Arnaud JACQUET (*Société GEO-HYD, Directeur de projet*) :

- rappel de la démarche SAGE et des différentes phases constituant la phase « Bilan économique, élaboration des tendances et scénarios et choix de la stratégie » du SAGE Cher aval,
- rappel des tendances d'évolution pour les usages domestiques de l'eau (*AEP, assainissement*) des activités économiques (*agriculture, industrie, loisirs*) et des milieux aquatiques,
- rappel de la formulation des enjeux (*thèmes, orientations principales*), objectifs (*résultat que l'on veut atteindre*) et mesures (*actions concrètes, moyens d'atteindre l'objectif*).

M. CHANAL rappelle que le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais vient de lancer une étude Trame Verte et Bleue et les CG 37/41 une étude socio-économique. Cette dernière se concentrera sur la rivière alors que l'étude TVB aura pour objet l'ensemble de la biodiversité.

M. JACQUET signale que le rendu de ces études et de la stratégie du SAGE converge vers fin 2013.

M. Jacky CHIQUET (*UFC-Que Choisir 41*) demande si cela signifie qu'il faudra laisser la porte ouverte à certains scénarios non-encore définis à ce jour.

M. JACQUET indique qu'il faudra trouver une voie intermédiaire dans le champ des possibles.

M. CHANAL rappelle également que l'étude « Cher à vélo » est en phase terminale. Les communautés de communes n'ont pas souhaité prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux cette année. Ces communautés de communes vont d'ailleurs bientôt changer de périmètre.

Point n°4 : Propositions de mesures correspondant aux enjeux non-satisfaits (*type, localisation, maîtrise d'ouvrage, dimensionnement, faisabilité/efficacité*)

Les éléments de cette partie sont présentés par M. Romain GRABOWSKI (*Société GEO-HYD, chargé d'études*) :

1) Enjeu 5 : Préserver les ressources en eau
Objectif 13 : Economiser l'eau

- *Mesure 45 « Inciter les collectivités à améliorer les rendements des réseaux AEP, en application de la réglementation »:*

Il est précisé que le pourcentage de 1 % de renouvellement par an des réseaux est une proposition et est sujet à discussion.

M. Jean-Louis LACROIX (*APACML*) indique qu'il manque une colonne : celle du financement.

Il est évoqué dans l'auditoire que les économies d'eau sont nécessaires mais que les collectivités doivent faire face à des coûts importants.

M. GRABOWSKI répond qu'un chiffrage sera présenté dans le rapport final. Celui-ci présentera également une évaluation des cofinancements mobilisables.

M. CHIQUET trouve que la formulation de l'objectif n'est pas forcément pertinente. Il faudrait plutôt donner un objectif de rendement, une valeur donnée de pertes à atteindre.

Les objectifs pourraient être fixés sur les rendements de réseau et moins sur le taux de renouvellement annuel.

M. GRABOWSKI rappelle que les objectifs de rendements sont déjà cadrés dans le SDAGE Loire-Bretagne. Le renouvellement de réseau est sujet à des diagnostics préalables pour cibler les secteurs prioritaires.

M. Vincent VAUCLIN (*ONEMA DiR 4*) demande si l'on est actuellement en dessous de cette limite fixée par le SDAGE.

M. GRABOWSKI précise que ce genre d'opération coûte cher, son dimensionnement a ici été réduit par rapport à d'autres SAGE.

M. VAUCLIN demande si le calcul a été fait pour respecter le SDAGE.

M. CHANAL indique que l'indicateur pertinent est la résultante des pertes d'eau. Il fait une comparaison urbain/rural : en milieu rural, on fait attention ; en milieu urbain, ce n'est pas certain.

M. Pierre BARBE (*Président du SIMALC*) indique que les syndicats du secteur ont un rendement plutôt bon.

M. JACQUET s'interroge sur l'intérêt de maintenir cette mesure, ciblée sur les collectivités.

Certains représentants des collectivités sont sensibles aux économies d'eau dans les réseaux et souhaitent conserver cette mesure. Le dimensionnement pourrait être adapté.

M. Daniel BRIALIX (*FDAAPPMA 36*) demande comment on fait pour connaître le rendement des réseaux.

M. JACQUET évoque des moyennes nationales : 7 % de l'eau est consommée par les collectivités, 7 % par les gros consommateurs industriels et le reste par l'habitat (*consommation domestique*).

M. Joël GRASLIN (*Maire de Selles-sur-Cher*) dit que Véolia possède des informations. Quand il y a une fuite, on les avertit et ils interviennent rapidement.

2) Enjeu 4 : Améliorer la qualité de l'eau

Objectif 9 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles vis-à-vis des nitrates et pesticides

- *Mesure 31 « Restaurer des zones tampons en bordures de cours d'eau, à l'exutoire des réseaux de drainage et en milieu de pente (zones inondables, zones végétalisées, haies, talus...) » :*

M. LACROIX dit que cela revient à replanter les haies supprimées par l'administration lors du remembrement.

M. CHANAL approuve cette mesure mais rappelle que la conservation des herbes hautes dans les fossés en bords de routes et chemins est sujette à conflits avec une tranche de la population. Les administrés veulent que la végétation soit propre et rase comme une pelouse. Il évoque également une idée émise par les agriculteurs, qui était de récupérer l'eau qui coule du plateau dans des retenues collinaires, pour pouvoir arroser l'été. Cependant, certains intégristes sont contre cette idée.

M. Didier NABON (*LPO 41*) demande où sont les agriculteurs.

M. LAUNAY indique que les acteurs du monde agricole sont invités à participer aux commissions géographiques. Ils étaient présents à la commission « Cher canalisé » et le seront l'après-midi sur « Fouzon-Modon » mais ne se sont pas inscrits sur « Cher sauvage ».

- *Mesure 30 « Réduire les risques de pollutions ponctuelles agricoles » :*

M. VAUCLIN demande ce que signifie 25 % de sécurisation.

M. GRABOWSKI précise que cette mesure vise à sécuriser les aires de remplissage de pesticides dans les exploitations pour éviter que les produits ne rejoignent le milieu naturel (*sol, cours d'eau*) lors des débordements accidentels de cuves, après nettoyage des cuves, etc. Cela concerne donc les pesticides, pas les nitrates.

- *Mesure 34 « Sensibiliser les collectivités et gestionnaires de réseaux (voiries, voies ferrées, etc.) et les accompagner à réduire voire supprimer leur utilisation d'herbicides » :*

M. CHANAL souligne la difficulté de changer les mentalités des administrés et des services communaux. La meilleure façon de désherber, c'est la binette, cependant cela nécessite du personnel.

M. VAUCLIN rappelle qu'on peut utiliser des moyens de désherbage de substitution, mais qu'on peut aussi accepter qu'il y ait plus d'herbe.

M. GRASLIN dit que cela passe par une information du public. Il s'agit de faire changer les mentalités.

M. BARBE évoque l'évolution à la hausse du prix des pesticides qui fait que les utilisateurs (*agriculteurs comme collectivités*) en déversent 50 % en moins qu'il y a 10 ans.

M. NABON se questionne sur la légitimité à afficher un recrutement pour cette mesure étant donné qu'il y a déjà des actions entreprises par l'association dans les écoles et les chambres d'agriculture en milieu agricole.

M. JACQUET indique qu'il y a une réelle difficulté à trouver des porteurs de projet sur la thématique des pollutions diffuses. Les chambres d'agriculture sont les mieux placées. Elles peuvent intervenir dans le cadre d'un contrat territorial, sur les aires de protection de captage, etc.

M. VAUCLIN note qu'un animateur est déjà prévu dans la mesure 34.

M. JACQUET précise que le recrutement est envisagé dans les services de la chambre d'agriculture pour la mesure 32 (*« Mettre en place une animation à l'échelle du bassin, afin d'encourager la réduction des intrants et l'utilisation des techniques alternatives »*) et pas au sein de la cellule d'animation du SAGE. Pour la mesure 34, le recrutement est envisagé au sein de cette cellule d'animation.

Il est proposé d'afficher le recours à des prestataires de services (*ex : FREDON*) plutôt que de recruter une personne au sein de la cellule d'animation.

M. VAUCLIN propose d'afficher dans l'intitulé de la mesure « le changement de mentalités ».

M. JACQUET répond qu'il s'agit plus d'un message politique et que cet objectif est implicite dans la mesure proposée.

M. CHANAL précise que les associations de protection de l'environnement (*ex : Sologne Nature Environnement*) touchent des subventions publiques sur cette thématique et qu'elles sont à même d'apporter des éléments sur le volet technique.

M. CHIQUET trouve qu'on ne devrait pas parler de recrutement mais plutôt d'équivalent temps plein.

M. VAUCLIN dit qu'il n'est pas certain qu'il y ait déjà assez de monde pour traiter ces thématiques.

M. GRASLIN indique que les professionnels ont déjà fait d'énormes efforts. Par contre, les particuliers utilisent eux des doses trop importantes.

M. JACQUET rappelle que les quantités utilisées par les particuliers sont minimales par rapport à l'agriculture.

M. CHANAL évoque le lobby des pesticides et parle de la nécessité de la recherche.

M. JACQUET confirme qu'on ne connaît par exemple pas précisément le temps de transfert de certains pesticides dans l'environnement.

M. NABON réitère sa volonté de voir les agriculteurs dans la salle.

M. LAUNAY renvoie à sa réponse précédente.

3) Enjeu 4 : Améliorer la qualité de l'eau

Objectif 10 : installer des stations de suivi de la qualité des eaux sur le canal de Berry

M. NABON demande pourquoi faire un suivi sur 10 ans.

M. JACQUET répond que l'on a besoin d'une certaine profondeur pour pouvoir sortir des chroniques de qualité.

M. LACROIX rappelle que le préfet de Loir-et-Cher a classé le canal de Berry comme une succession d'étangs. Il existe des problèmes de rejets polluants, les prélèvements de poissons sont interdits.

M. BRIALIX indique que c'est un arrêté du préfet motivé par le principe de précaution, qui interdit la consommation des poissons pêchés dans le canal à cause des PCB. Il relève également le problème d'eutrophisation du canal. La stagnation de l'eau engendre son réchauffement et induit ce phénomène.

M. LAUNAY précise que les deux masses d'eau du canal de Berry sont aujourd'hui classées en Masse d'Eau Artificialisée (MEA) au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, avec un objectif de bon potentiel à atteindre. Le constat est que les connaissances sur la qualité de l'eau font défaut.

M. BARRE évoque un projet en cours au sein de la communauté de communes de Vierzon pour rendre navigable le canal de Berry de Vierzon à la frontière du Loir-et-Cher (*secteurs de Vierzon, Thénieux et Méry-sur-Cher*). La solution pourrait tenir dans le bon fonctionnement des vannes de fond ainsi que remettre les secteurs les plus pollués en navigation pour créer des mouvements d'eau.

M. CHIQUET trouve qu'une remise en navigation est un aménagement coûteux, et qu'il faut plutôt travailler en amont que brasser la pollution.

M. BARRE dit que le SAGE Yèvre-Auron est bien abouti, et que d'autre part une réflexion est menée par la ville de Bourges sur les eaux de parking.

M. Gérard CAMY (ARF) demande par quel SAGE est concernée la ville de Vierzon. Il évoque notamment l'étang des Forges.

M. LAUNAY précise que Vierzon fait partie du territoire du SAGE Cher amont.

M. BARRE demande d'intégrer une mesure qui spécifie que le canal de Berry puisse être un exutoire lorsque l'Yèvre et l'Auron sont en crues. Dans le Loir-et-Cher, le Syndicat Intercommunal du canal de Berry a réalisé une étude fixant un seuil d'étiage à ne pas dépasser sous peine de détériorer les berges du canal.

M. JACQUET propose de se rapprocher de la DDT et éventuellement de travailler sur un règlement d'eau spécifique.

M. Marc DEMARIA (ONEMA SD 41) rappelle qu'il existe un problème préalable d'ordre réglementaire : aujourd'hui, on ne sait pas si l'alimentation en eau du canal de Berry est autorisée. Légalement, il faudrait reconstruire une nouvelle autorisation au titre de la loi sur l'eau pour ce qui concerne cette alimentation. Un débit devrait être fixé : lequel ?

M. BARRE dit que cette question du règlement d'eau est évoquée dans le règlement du SAGE Yèvre-Auron. Il rappelle que deux maîtres d'ouvrages se partagent le canal : le SMCB et le SMICB.

4) Enjeu 2 : Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides

M. CHANAL précise qu'il serait souhaitable de valoriser les études déjà faites et en cours (*ex : étude trame verte et bleue*) et de les intégrer dans le SAGE pour ne pas refaire le travail deux fois.

M. LAUNAY précise qu'il assurera la cohérence de ces différentes études de par sa présence aux divers comités de pilotage.

Objectif 3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau

- *Mesure 6 : « Araser, gérer ou aménager les ouvrages » :*

M. CAMY conteste les pourcentages affichés du dimensionnement technique.

M. GRABOWSKI répond que ce ne sont que des propositions d'interventions permettant de chiffrer financièrement la mesure. Selon trois niveaux d'ambition différents, les interventions éventuelles auraient lieu d'abord sur les cours d'eau classés en liste 2, puis sur ceux classés en liste 1 et enfin sur ceux dont le taux d'étagement est supérieur à 40 %. Le nombre total maximum d'ouvrages proposés à l'étude est de 103.

M. JACQUET rappelle que les opérations de mise en transparence devront à minima se tenir sur les cours d'eau classés en liste 2.

M. CAMY dit que les chiffres présentés tombent du ciel.

M. JACQUET répond que ce sont des propositions.

M. CAMY souhaite inverser l'ordre du titre de la mesure et proposer la solution d'aménagement en premier.

M. LACROIX se demande, si l'impact des effacements s'avère négatif, si l'on pourra reconstruire les barrages.

M. JACQUET dit que l'on a affaire à un chantier sensible, sur lequel il y a un déficit de communication. Certains propriétaires sont attachés à leur ouvrage, d'autres au contraire peuvent être bien contents de s'en débarrasser. Il faut travailler au cas par cas.

M. CHANAL souhaite voir le mot « araser » disparaître du titre de la mesure 6.

M. JACQUET propose de retirer les pourcentages présentés et demande si les participants souhaitent afficher des priorités d'intervention.

M. CHANAL dit qu'un diagnostic technique précis est nécessaire.

M. JACQUET rappelle que les opérations auront lieu dans le cadre des politiques contractuelles, au cas par cas, dans la concertation avec les propriétaires.

M. BRIALIX évoque la solution du bréchage, de l'entaille comme alternative. Les passes à poissons marchent mal et coûtent cher. L'effacement doit à son sens rester la solution ultime.

M. VAUCLIN rappelle que le SDAGE Loire-Bretagne impose un ordre de priorité dans l'étude des scénarios : 1) effacement (qui présente le plus de bénéfices écologiques), 2) arasement partiel, 3) gestion et 4) passe à poissons. Le comité de bassin sera amené à donner un avis sur la compatibilité du SAGE Cher aval avec ces orientations du SDAGE Loire-Bretagne.

M. JACQUET indique qu'effectivement, ne pas suivre les modalités précisées dans le SDAGE peut entraîner un problème de compatibilité.

M. CHIQUET dit que les chiffres présentés ne sont pas un objectif à réaliser mais une hypothèse servant à réaliser un chiffrage de la mesure. On ne sait pas encore quels sont les choix qui seront effectués.

M. LAUNAY rappelle que le SAGE devra fixer des objectifs chiffrés et datés de réduction du taux d'étagement sous peine de ne pas voir approuver le SAGE par le comité de bassin.

M. GARDEY demande qui sont les décisionnaires dans l'affaire.

M. JACQUET dit qu'on évalue l'effort à faire, ensuite ce sera aux contrats territoriaux de préciser les opérations à mettre en œuvre.

M. BARBE répond que l'administration exige certaines choses mais qu'il faut surtout redonner la parole aux élus : ce sont eux qui connaissent le terrain.

M. LACROIX ajoute que si un propriétaire de moulin refuse de faire les travaux, l'administration l'y oblige.

M. VAUCLIN répond qu'il faut distinguer les linéaires concernés par le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 CE, sur lesquels des obligations réglementaires s'appliquent aux propriétaires d'ouvrages, des cours d'eau non-classés.

M. JACQUET demande quel est l'état d'avancement du dossier de mise en transparence du barrage hydroélectrique du Boutet à Châtres-sur-Cher.

M. CAMY répond que le scénario de renouvellement de l'autorisation d'exploiter n'était envisageable que si des travaux de mise en conformité étaient menés (*construction d'une passe à poissons, grille de dévalaison, etc.*). Sa société, la SHEB (*Société Hydroélectrique du Boutet*), jusqu'ici tenue à l'extérieur des discussions, s'est engagée à un financement significatif de ces travaux. Ceux-ci auront lieu dès que le projet sera finalisé, puis une nouvelle autorisation d'exploiter sur 30 ans sera délivrée. Une note de cadrage a été rédigée par les services de la DDT 41. Ce scénario a été choisi car les élus locaux refusent la disparition du barrage. Une étude diagnostic a été menée, pour un montant de 100 000 €. Celle-ci a évalué 4 scénarios : effacement, arasement partiel, vanne-toit et maintien de l'ouvrage.

M. BRIALIX évoque la rivière de contournement à Tours. Il y a eu des aloses sur le Cher. Un équipement vidéo permettrait un comptage, par exemple à St-Aignan.

M. VAUCLIN rappelle qu'il y a toujours des difficultés de franchissement en aval. L'expertise actuelle montre que la passe à poissons du barrage de St-Aignan n'est pas fonctionnelle.

5) Enjeu 2 : Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides

Objectif 6 : Gérer et restaurer les zones humides, afin de maintenir leur fonctionnalité

- *Mesure 24 « Mettre en place une animation pour l'appui à la gestion des zones humides » :*

M. CHANAL n'est pas favorable à l'embauche d'une personne supplémentaire pour les zones humides.

M. LAUNAY précise que le thème de l'animation en général soulève deux questions stratégiques majeures que doit se poser la CLE : les enjeux du territoire et les objectifs à atteindre justifient-ils un renforcement global des moyens sur le territoire ? Ce renforcement, s'il est décidé, doit-il intervenir au sein de la cellule d'animation sur des thématiques particulières ou bien au sein des syndicats de rivière, dans le cadre de la mise en œuvre des contrats territoriaux ?

6) Enjeu 2 : Restaurer, entretenir et valoriser les milieux aquatiques et humides

Objectif 7 : Améliorer la connaissance des peuplements piscicoles, en particulier des migrants

- *Mesure 26 « Assurer un suivi des migrateurs sur l'axe Cher »* :

M. BRIALIX indique qu'il est également membre de l'association LOGRAMI et précise que LOGRAMI se porterait volontaire pour la mise en œuvre de cette mesure. Il est favorable à l'installation d'un dispositif de comptage. Il souhaite en savoir plus sur la présence des aspres et des silures.

M. VAUCLIN est plus prudent : cela nécessite un investissement de départ puis un suivi régulier. Il faut se placer dans le cadre du futur PLAGEPOMI, en cours de rédaction.

M. BRIALIX indique qu'on apprend beaucoup de chose par le radiopistage, notamment sur les saumons.

7) Enjeu 1 : Mettre en place une organisation territoriale cohérente

Objectif 1 : Accompagner le transfert de propriété du Cher et encourager une maîtrise d'ouvrage cohérente

M. JACQUET indique que la volonté affichée ici était surtout de dissocier propriété et gestion.

M. DEMARIA soulève la problématique du Lac des Trois Provinces. La situation y est confuse concernant la définition du Domaine Public Fluvial (DPF). Le lit mineur du Cher est en DPF, mais le lit majeur, dans lequel s'inscrit le Lac fait partie du domaine privé.

Sindy BOUYSSONNEAU (*CC Val de Cher Saint Aignan*) précise la situation sur le Lac des Trois Provinces. Les parcelles du domaine privé devraient être rétrocédées progressivement à l'Etat après l'exploitation (*qui se terminera en 2033*).

M. CHANAL évoque le regroupement prévu des communautés de communes, une problématique qui n'a rien d'évidente.

M. DEMARIA propose d'étudier un scénario spécifique concernant le Lac des Trois Provinces.

L'estimation des coûts est évoquée, en pointant le fait que l'ambition financière est relativement faible par rapport à d'autres SAGE.

M. CHANAL remercie l'ensemble des personnes présentes en évoquant la grande ambition actuelle : l'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHANAL lève la séance à 12h05.

**Le Président de la commission géographique
« Cher sauvage et canal de Berry » du SAGE Cher aval,
M. Claude CHANAL**



Annexe : Liste de présence

Présents

Titre	NOM	Prénom	Instance	Présent
M.	BARBE	Pierre	Président SIMALC	X
M.	BARRE	André	Président ARECABE	X
M.	BOUSTRON	René	Responsable ARECABE 41	X
Mme	BOUYSSONNEAU	Sindy	Chargée de mission de la gestion du Cher - CC Val de Cher St Aignan	X
M.	BRIALIX	Daniel	FDAAPPMA 36	X
M.	CAMY	Gérard	ARF	X
M.	CAVILLE	Fabien	CG 41	X
M.	CHANAL	Claude	Vice-président de la CLE - Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	X
Mme	CHÂTEAU	Florence	CC du Romorantinais et du Monestrois	X
M.	CHIQUET	Jackie	UFC Que Choisir 41	X
M.	CHOPIN	Gérard	Commune de Theillay	X
M.	CROCHET	Serge	FDAAPPMA 36	X
M.	DEMARIA	Marc	ONEMA SD 41 - Chef de service	X
Mme	DUBOIS	Annie	ARECABE	X
M.	GARDEY	Gérard	Vice Président Syndicat du canal de Berry	X
M.	GRASLIN	Joël	Mairie de Selles sur Cher	X
M.	LACROIX	Jean-Louis	APACML	X
M.	LETT	Jean-Michel	Fédé Chasseurs 41	X
M.	NABON	Didier	Groupe LPO 41	X
M.	SIMON	Jean-Marc	Président Syndicat du Val de Cher	X
M.	VAUCLIN	Vincent	ONEMA DiR 4	X

Excusés (liste commune aux trois commissions)

Titre	NOM	Prénom	Instance	Excusé
M.	COURGEAU	Claude	Pays Loire Touraine	X
M.	DE LAAGE DE MEUX	Hubert	CRPF	X
M.	DEGUET	Gilles	CR Centre	X
M.	DOUIN	Philippe	CDT 41	X
M.	DOYEN	Bernard	Président du SICALA 41	X
M.	DUPUY	Bernard	CC Vierzon Sologne Berry	X
M.	FRADON	Yann	DDCS 37	X
M.	GILARDEAU	Gérard	Conseiller Communautaire Tours Plus	X
M.	JANSSENS	Jean-Marie	Vice Président CG 41	X
M.	le Maire		Mairie de Brion	X
M.	Le sous Préfet		Sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay	X
M.	LE TARNEC	Jacques	Maire de Berthenay	X
Mme	LEGRAND	Marion	LOGRAMI	X
M.	MAZURIER	Pierre	Régie Alimentation Eau Potable St-Avertin	X
M.	MEUSNIER	Michel	Maire de Varennes S/Fouzou	X
Mme	OTTO-BRUC	Cécile	Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre	X
M.	PARESSANT	Joël	Les amis du Cher canalisé	X
M.	PERSILLET	Alain	CC Cher-Sologne - Maire de Meusnes	X
M.	PIETU	Jean-Pierre	CG 18	X
Mme	QUESNOY	Céline	Mairie de Belleville s/Loire	X
M.	ROUSSEAU	Mathieu	FDAAPPMA 18	X
M.	ROUSSEAU	Jean-Jacques	DDT 41	X
Mme	ROUTY		Mairie de Meusnes	X